



McMasterville, 2 septembre 2025

Objet : Lettre d'engagement lors d'un séjour linguistique

Bonjour,

Sachez que les séjours linguistiques de longue durée sont permis uniquement à l'automne (retour au plus tard en décembre).

À cet effet, il est suggéré que votre enfant puisse assister à au moins une journée de classe avant son départ afin d'être considéré comme faisant partie de notre effectif scolaire et nous permettre ainsi d'obtenir le financement pour l'année scolaire 2026-2027.

Durant son séjour à l'étranger, votre enfant devra s'assurer de répondre aux critères de réussite du programme en respectant les exigences de trois (3) instances¹ :

- **Ministère de l'Éducation (MEQ) | Diplôme d'études secondaires (DES)**
- **Baccalauréat international (BI) | Certification du programme d'éducation intermédiaire de l'IB**
- **Société des établissements du baccalauréat international (SEBIQ) | Diplôme d'éducation secondaire internationale (DÉSI)**

Il devra aussi répondre aux objectifs de l'apprentissage par le service (APS) dans l'année courante. À ce titre, l'ouverture sur le monde est un beau prétexte pour réaliser un APS en lien avec son séjour linguistique.

[Élèves de 5^e secondaire](#)

L'élève doit débiter son Projet personnel (remise obligatoire en février 2027). Il doit aussi être en mesure d'avoir une préparation adéquate en vue de la poursuite des activités prévues au programme international telles que le portfolio en éducation physique (janvier), les examens en ligne (mai), etc.

Par ailleurs, lors de l'analyse des dossiers d'admission aux études postsecondaires, les résultats de la 4^e (résultats de fin d'année) et de la 5^e secondaire (le sommaire de la 2^e étape) seront pris en considération. Votre enfant n'aura pas de notes inscrites au premier bulletin, donc les résultats de la 2^e étape seront les seuls témoins de ses apprentissages de 5^e secondaire. Il est donc important de mesurer les conséquences d'un séjour linguistique quant à l'admission au cégep, surtout dans un programme contingenté.

¹ Agenda scolaire, page 15.

Enfin, l'élève sera responsable de ses apprentissages durant son séjour à l'étranger (voir encadré tiré de l'agenda aux pages 18). Pour l'aider, il aura accès à son horaire grâce au Mozaïk Portail et à ses groupes matière via TEAMS. Il pourra emprunter les manuels à la fin du mois d'août sur rendez-vous si le départ se fait avant la rentrée scolaire.

Toute demande de séjour linguistique doit être présentée à la direction de niveau accompagnée d'une lettre de motivation signée par l'élève et son parent, expliquant comment il se préparera à réintégrer le programme à son retour. Seront pris en considération les résultats scolaires, le comportement et l'engagement scolaire de l'élève afin rendre une décision sur la possibilité de s'absenter de l'école pour un séjour linguistique.

Vous devez donc remettre ce document signé, ainsi que la lettre de motivation au plus tard **le 1^{er} juin 2026** au secrétariat de votre enfant.

Nous souhaitons un voyage enrichissant et rempli de découvertes à votre enfant.



Nancy Sirois
Directrice d'établissement

Détails du projet

Élève (lettres carrées)

Niveau en 2026-2027

Parent (lettres carrées)

Destination

Nom de l'école (si connue)

Durée

Date de départ (si connue)

Date de retour (si connue)

Engagement familial

Nous avons pris connaissance des exigences et des impacts reliés au fait de faire un séjour linguistique durant l'année scolaire et nous nous engageons à répondre à celles-ci.

Signatures

Élève : _____

Parent: _____

Date : _____

720, rue Morin McMasterville, Québec | Canada J3G 1H1 ☎ 450.467.4222 📠 450.467.6222 🌐 educinter@csp.qc.ca